

L'an deux mille douze, le mercredi onze janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT FRONT DE PRADOUX dûment convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Madame Marie- Andrée BECHAUD, Maire.

Etaient présents: Madame Marie- Andrée BECHAUD

Madame Régine BARRADIS et Monsieur Henri CRABANAC, Adjoints

Mesdames et Messieurs Raymond ATTARD, Martine BIALE, Brigitte COMMES, Pierre- André CROUZILLE, René EYRAUD, Daniel LAUBUGE, Nelly LAUNAY, Roland LAURIERE, Gilles MAPPA, Marie-Claude PAILLOT, Thierry PROUT

Absents excusés: Madame Marie- Claude PAILLOT

Secrétaire de séance: Madame Brigitte COMMES

DELIBERATIONS :

**Convention de mise à disposition
De services entre la Communauté
De Communes du Mussidanais en
Périgord et la commune
Autorisation de signature
N° 2012.01.11/01**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer une convention avec la communauté de Communes pour la mise à disposition de services permettant la transmission par ACTES (Aide au Contrôle et à la Transmission Electronique Sécurisés) des documents budgétaires.

**Avenant à la convention portant
Protocole de mise en œuvre de la
Télétransmission des actes des
Collectivités territoriales
Télétransmission des actes
Budgétaires
Autorisation de signature
N°2011-01-11/02**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à signer un avenant à la convention signée avec la Préfecture, permettant ainsi la transmission des documents budgétaires par le système ACTES

**Transformation d'un poste
D'adjoint administratif en poste
De rédacteur
N°2012-01-11/03**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de transformer le poste d'adjoint administratif faisant fonction de secrétaire de Mairie en poste de rédacteur faisant fonction de secrétaire de Mairie à compter du 01 février 2012 pour une durée hebdomadaire de 35 heures.

**Présentation du rapport d'activité
2011 du SICTEU de Mussidan-
Saint Médard de Mussidan-**

Conformément à l'article 40 de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999, Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal, du rapport d'activité du SICTEU de Mussidan pour l'exercice 2011, qui en prend

POINT SUR LES TRAVAUX :

- Travaux de voirie

Monsieur Henri Crabanac fait le point sur les travaux de voirie :

- les panneaux « cédez le passage » ont été commandés pour le Meynieux (cf dernière réunion)
- un prémarquage des emplacements a été effectué sur la place de la République.

- Travaux de bâtiments

Monsieur Daniel Laubuge, responsable des travaux de bâtiments annonce que le crépissage de l'église est fait et que la rampe d'accès aux personnes handicapées le sera très prochainement. Monsieur Gilles Mappa fait remarquer qu'il semblerait qu'il y ait des malfaçons au niveau du crépis.

QUESTIONS DIVERSES :

Compteur à la Treille :

Le Conseil Municipal décide, compte tenu du coût (1058 €) de ne pas faire installer de compteur électrique place de la Treille pour les commerçants ambulants.

Demande commerçant ambulant :

Madame le Maire fait part au Conseil de la demande de Monsieur Leymarie qui souhaite installer son commerce ambulant de vente de pizzas, place de la Treille, le lundi soir. Le Conseil Municipal accède à sa demande et décide qu'aucun droit de place ne sera exigé pour l'instant.

Plan Communal de Sécurité :

La commune étant soumise à un PPRI (Plan de Prévention de Risque Inondation), la mise en place d'un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) est obligatoire. Il convient donc de constituer dans un premier temps un comité de pilotage.

En feront partie : Pierre-André Crouzille, Henri Crabanac, Raymond Attard, Nelly Launay, René Eyraud et Madame le Maire.

Occupation du gymnase par l'école de football de Douzillac :

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

Lotissement des Granges :

Le règlement intérieur du lotissement communal les Granges prévoit dans son article 8 que les portails devront être posés avec un recul de 5 mètres par rapport à l'alignement. Certains propriétaires ayant clôturé sans respecter cet article, le Conseil Municipal, dans un souci de bienveillance décide de demander un modificatif au règlement intérieur, afin d'autoriser la pose de portail sur l'alignement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.